

AFFAIRES LOCALES (STATIONS)

CHEMIN DE FER
du Nord

(Répertoire L. S.)

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

Section

St Quentin

Ligne de

Subdivision N°

Divers

Liasse N°

Sous-liasse N°

Répertoriée également à	
Son	Sub.

Dossier N° 6 *Travaux militaires*

années 1925 - 1927 - 1933

Année 1939 N°s 266

Registre d'ordre

Année 1940 N°s 5015

Année 1945 N°s 1474

Nos des Pièces	DATES	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
1	14 Mars 1925	Tettelin		Jarvis	1	
2	2 Mars 1927	Tettelin		Jarvis		
3	6 Avril 1933	Tettelin		C. Tech 96		
4	2 Octobre	Degardis		Stauert		cl
5	9 Novbre	go		go		cl
6	9 "	go		go		cl
7	12 "	go		go	5	cl
8	17 "	Guillaume		Merck	1	cl
8	10 "	C.R.N		et Bon S.C.F		cl
11	23 "	Porcher		Guillaume	1	cl
12	30 "	Degardis		go	1	cl
13	30 "	go		go		cl
14	30 "	go		go		cl
15	1 "	St Aubin		Demaux		cl
16	1 "	Demaux		Merck		cl
17	11 "	Degardis		Guillaume		cl
18	16 "	Merck		Demaux		cl
19	29 "	C.R.N		Guillaume		cl
	1940					
20	13 Jan.	Guillaume		Demaux	3	cl
21	18 -	r		r		cl
22	27 -	Demaux		Guillaume		cl
23	5 fév	Guillaume		C.R.N	1	cl
24	9 -	Degardis		Guillaume		cl
25	10 fév	3 ^e d'art.		Demaux		cl

Le Commissaire Militaire

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
26	21 avril	com. techn.		Guillaume	1	cl. copie
	1945					
27	21/8	Dépardin		Com ^{te} Militaire		cl.
28	1 18	Guillaume		Lévi		cl. ext ⁺
	1955					
29	16/2	M. Ex.		dg	1	

F.L.

PAS D'ANALYSE

*St-Quentin
Devis
Travaux Militaires*

14 Aout 1928

ARCHIVES
1

NORD-TRAVAUX	
Service des Travaux	
1925	
Reg. <i>1</i>	Proc. <i>1</i>
N° 6424 1	

L'INGENIEUR en CHEF
des TRAVAUX et de la SURVEILLANCE

à Monsieur J A V E R Y
DIRECTEUR de l'EXPLOITATION.
COMMISSAIRE TECHNIQUE DU RESEAU DU NORD.

T.E.

VALENCIENNES.

St-QUENTIN.

ORMOY-VILLERS.

Installation de haltes
d'abreuvement

Par lettre B.2 N° 8508 du 29 Juillet 1925,
vous m'avez demandé de vous faire parvenir les
projets et devis sommaires pour l'installation de
haltes d'abreuvement dans les gares de VALENCIENNES,
St-QUENTIN et ORMOY-VILLERS.

annexes:

3 dessins en 2 ex.
3 estimations.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, 2
exemplaires de chacun de ces projets, avec l'esti-
mation des dépenses correspondantes s'élevant à:

32.000 Frs pour VALENCIENNES

5.500 Frs pour St-QUENTIN

5.000 Frs pour ORMOY-VILLERS.

Original classe:

Guerre

*Installations appartenant au Ministère de la Guerre
Haltes, repos et haltes d'abreuvement*

G 201 41

[Handwritten signatures]

Gare de St-QUENTINEtablissement d'une halte d'abreuvement.I - Travaux incombant à la 5^e division

A - Evaluation en principal de la dépense

a) Travaux de construction

Service de l'Eau.

Fourniture et pose:

Prises d'eau de 0,040 s/regard en fonte	4	250 ^f	1.000 ^f
Cols de cygne avec robinets	4	150 ^f	600 ^f
Conduites en fonte de 0,060	60	40 ^f	2.400 ^f
Terrassements pour pose de conduite (Traversée des voies et em- pièrrement).	50 ^m	12 ^f	600 ^f
Zone pavée au pourtour des regards	4	100 ^f	400 ^f

5.000^f

Somme à valoir

500^f

Principal de la dépense.

5.500^f

NORD-PAS-DE-CALAIS	
Service Central	
21 Août 1921	
Leg ^e L.S.	17800
6424	1

T-B
P-R(945)

DECALQUE à M. CASSAN

PAS D'ANALYSE

COPIES à M.M. JENN
LANGUE
BELOT

PAS D'ANALYSE

ARCHIVES
12 MAR 1927

MARS 1927.-

J. Quentin
Ordes
ISIL
Travaux Militaires

NORD-TRAVAUX
Service Central
4 AVR. 1927
Pièce
7867

L'Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveil-
lance,

à Monsieur le Directeur de l'Exploitation,
Commissaire Technique du Réseau du Nord.

ST-QUENTIN et ORNOY-
VILLES

Procédure du matériel des
haltes d'abreuvement.

Comme suite à votre note, B.M. n°9.800,
du 19 NOVEMBRE 1926, relative à l'établissement
d'une guérite de 4m. x 4m. à la gare de ST-QUENTIN
et à l'établissement d'une cloison dans le bureau
P.F. de la gare d'ORNOY-VILLES, pour le stockage
du matériel des haltes d'abreuvement, j'ai l'honneur
de vous faire connaître que ces travaux sont ter-
minés.

Original classé
Ornoy Villes
Mêmes subs d
donner
47554

S D C

~~CLASSER~~

COPIE A M. BARMANN

FAS D'ANALYSE

St-Quentin
Divers -
IS. No 10' No

Travaux Militaires

6 Avril 1933
1933

T-N.

N O T E

Pour M. le Commissaire Technique du Réseau du Nord.

St-QUENTIN

Halte d'abreuvement

Par lettre du 8 Mars 1933 vous m'avez transmis la demande ci-dessous du Commissaire Militaire du Réseau du Nord :

" St-QUENTIN - Il y a lieu de remplacer l'écrou de col de cygne et un tampon de regard.

J'ai l'honneur de vous informer que l'écrou défectueux a été remplacé par les soins des Services du Petit-Matériel.

En ce qui concerne le tampon de regard, je donne des instructions pour son remplacement sur le compte de l'Entretien.

Y. ?
A. L. ent. & Abreuvoir Petit-Quentin
à la Voie avec l'aim
de pour que la réparation
incomplet et grave ?
qui est l'Y ?

27/3/33

M. Barmann

*W. ... Chef Comptable
Il s'agit d'un bijou de
H. - pas pour l'usage
qui servent pour
l'inspection sur E
4/4/33
(signé) ...*

CLASSEZ

COMMISSION REGIONALE NORD
des CHEMINS de FER.

b.m.N°1350/P

PARIS-NORD, le 24 Octobre 1939.

25 OCT 1939

St Quentin
Divers
Travaux militaires

COPIE, à titre d'information,

à MM. le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments,

le Chef de la Division des Etudes Techniques,

le Chef de la Division du Mouvement.

Le Commissaire Technique Adjt

de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

NORD TRAVAUX
Service Central

- 7 NOV 1939

Rep LS

Pièce

N° 266

4

h. Demaux
copie 5 vers
h. Wagner
h. Sairani
Actual
Roum
EV (3 em)

cire
fait 30/10/39
Robert
Cecily

ETAT-MAJOR GENERAL

PARIS, le 23 Octobre 1939.

le Bureau -D.C.F.

Commission Régionale
NORD
des Chemins de Fer
N° 1615/M.

Le Commissaire Militaire
de la Commission Régionale NORD
à Sous-Commission N° 36.

En réponse à la demande du Commissaire Militaire de la gare de St-QUENTIN, que le Commissaire Militaire de la Sous-Commission N° 36 nous a transmise le 19 Octobre sous le N° 166, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous vous autorisons à procéder aux aménagements proposés, relatifs aux halles G.V. et P.V. de la gare de St-QUENTIN, à la condition toutefois que la main d'oeuvre et les matériaux nécessaires soient entièrement fournis par le Service de Santé.

Le Commissaire Militaire
de la Commission Régionale NORD,
s. ROUX.

/ Le Commissaire Technique,
s. LAMARQUE.

CLASSER

Destinataires :

S/Commission N° 36

Commissaire Technique

Archives.

B.M. n°1515/P

Sez. No *St Quentin*
Sub. No *Divers*

NORD TRAVAUX
Service Central
31 DEC 1939
Rep. *L*
N° *266*
Pièce *5*

COPIE

à titre d'information à:

Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
Monsieur le Chef de la Division des Etudes Techniques
Monsieur le Chef de la Division du Mouvement
Sous-Commission de Boulogne et de St-Quentin
Le Commissaire Technique adj^t
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

.....

GRAND QUARTIER GENERAL " S E C R E T "

4/11/39

Direction des Chemins de Fer

Secteur Postal 38, le 3 Novembre 1939.

Section des Travaux

N°2730/D.C.F.

NOTE

Boulangeries de campagne
c/c 919 A

pour la Direction de l'Intendance aux Armées

La Note N°3305 4/E.M.G.-PT du 30 Octobre 1939 a prescrit des reconnaissances pour l'implantation d'un certain nombre de boulangeries de campagne, reconnaissance auxquelles doivent prendre part un représentant des chemins de fer à désigner par la Direction des Chemins de Fer aux Armées(D.C.F.).

Ces représentants sont indiqués ci-après:

Boulangerie de campagne	Représentants des Chemins de Fer à la reconnaissance
IS-sur-TILLE	- Régulateur de Communications(R.C.) de SAINCAIZE. - Un officier de la Compagnie de Sapeurs de Chemins de Fer(S.C.F.) N°538(ex-Compagnie 4/2)
BAR-sur-AUBE	- R.C. de TROYES - Un officier de la Compagnie de S.C.F. N°554(ex-Compagnie Isolée N°54).
CHAUMONT	- R.C. de TROYES - Un officier de la Compagnie de S.C.F. N°554(ex-Compagnie Isolée N°54).

*Dir. cl. St 8886
Boulogne
8.° Militaires*

31317

.....

Boulangerie de campagne	Représentants des Chemins de Fer à la reconnaissance
CHATEAU-THIERY	- R.C. de LAON - Un officier appartenant au Groupe N°506 (ex-Bataillon N°2)
St-DIE-SCHIRMECK	- R.C. de VESOUL - Un Officier d'une unité aux ordres du Groupe N°513 (ex-Bataillon N°9).
BOULOGNE	- R.C. d'AMIENS - Un officier d'une unité aux ordres du Groupe N°509 (ex-Bataillon N°5)
SAINT-QUENTIN	- R.C. d'AMIENS - Un officier d'une unité aux ordres du Groupe N°505 (ex-Bataillon N°1)

Les reconnaissances seraient à provoquer à la diligence des Régulateurs de Communications intéressées.

Le Directeur des Chemins de Fer
au Grand Quartier Général,
Signé: KERGOAT.

COPIE à:

-E.M.G./4

- R.C. d'AMIENS, LAON, SAINCAIZE, TROYES, VESOUL.
- Cdt du Groupe de S.C.F. N°505 en gare d'ORMOY-VILLERS.
- Cdt du Groupe de S.C.F. N°506 en gare de COLLIUS.
- Cdt du Groupe de S.C.F. N°509 en gare de DOUAI.
- Cdt du Groupe de S.C.F. N°513 en gare de HESSE.
- Cdt de la Compagnie de S.C.F. N°538 en gare de SAULON.
- Cdt de la Compagnie de S.C.F. N°554 en gare de BRICON
- Commission Centrale (2 ex.)
- Commissions Régionales Nord, Est, Sud-Est

(en raison de l'urgence, les ordres sont transmis directement aux unités à disposition des Commissions Régionales-groupes 505 et 506, (Compagnie N°538)

c/c 4479 E - 4 Novembre 1939

Transmis à M.le Commissaire Technique,
P.Le Commissaire Militaire
de la Commission Centrale,
(s) de BEAUVILLE.

COPIE pour Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région du NORD

Le Secrétaire de la Commission
Centrale des Chemins de Fer.

Signé: LENGLIN.

6 Novembre 1939

COPIE adressée aux Services Centraux V et M
et aux Régions Est et Sud-Est.

VB.N.vr.

PARIS, le 13 Novembre 1939.
copie à Monsieur

"FLAMENT"

- 9 NOV 1939

Rep. *LS* Pises
N° *266* *6*

b.mN°1519 / P

COPIE TRANSMISE à

MM. le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS.

A titre de préavis.

{ Pour information.

9 NOV 1939

Copie à
M. Demand
M. Wagner
M. Leclercq (en tutelle)
M. Saint-Aubert
Collouville
M. de la part de M. Le Commissaire Technique Adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer
branches militaires
Grand Quartier General

le Chef de la Division du Mouvement
le Chef de la Division des Etudes Techniques
le Commissaire Technique de la Sous-Commission de St-QUENTIN.

fait 14/11
M. Fournier
St-Quentin
Divers
branches militaires

M. de la part de M. Le Commissaire Technique Adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

Secteur Postal 38, le 6 Novembre 1939.

Direction des Chemins de Fer

NOTE pour la COMMISSION CENTRALE

Section des Travaux

N° 2980 / DCF

SAINT - QUENTIN

Renseignements pour
gare de permission-
naires.

Sous N° C/C 4400 E du 5 Novembre 1939 la Commission Centrale a transmis pour décision urgente, une lettre N° 373 du 1er Novembre 1939 du Régulateur Général de LAON demandant divers aménagements en gare de St-QUENTIN pour les permissionnaires.

Le travail incombant aux Sapeurs de Chemins de Fer consiste en un quai de 250 m de long en bordure de la voie extrême EST du faisceau de l'ancienne gare allemande.

Le D.C.F. donne son accord à la construction de ce quai dont la hauteur sera limitée à celle admise pour les trottoirs de gare.

Main d'oeuvre à prélever sur celle possible dans les conditions du dernier alinéa du paragraphe B de l'ordre N° 1805/D.C.F. du 21 Octobre 1939, de préférence dans une Unité du groupe de S.C.F. n° 511 (ex 7ème Bataillon de S.C.F.).

Matériel à fournir par la S.N.C.F.

Les travaux peuvent être entrepris dès maintenant.

Les dépenses correspondantes seront imputables au budget du S.M.C.F. et remboursées dans les conditions de l'accord du 15 Février 1929.

Les travaux relatifs aux hangars à édifier sont du ressort de la 2è Région, l'implantation de ces hangars ne donne lieu à aucune remarque.

Copie de la présente note est adressée à la Commission Régionale Nord
Le Directeur des Chemins de Fer au G.Q.G.

s. KERGOAT.

Direction des Chemins de Fer

Le 8 Novembre 1939.

Commission Régionale NORD

N° 2096/M.

Copie conforme notifiée
- à Commissaire Technique (3 ex)
- à Sous-Commission N° 36.

Le Commissaire Militaire Adjt
Régionale

WASSER

11 NOV 1939

*St Quentin
Divers
Travaux militaires*

PARIS, le 9 Novembre 1939

NORD TRAVAUX	
Service Central	
17 NOV 1939	
Rep <i>LS</i>	Pièce
N° 266	<i>7</i>

B.M. N° 1529/P

COPIE à :

9 NOV 1939

M. Genant

*M. Wagner
M. Saint Aubin*

Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS
Monsieur le Chef de la Division des ETUDES TECHNIQUES
à titre de renseignement (projets en cours d'établissement)

Monsieur le Chef de la Division du MOUVEMENT

Sous-Commission de St-QUENTIN et d'AMIENS
à titre d'information.

de la part de
M. Le Commissaire Technique Adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

*Copie Wagner
St Aubin
Puch (Ser)
Mach (Ser)*

Cherry

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE

4ème Bureau

COMMISSION CENTRALE DES
CHEMINS DE FER

c/c 4788 E

CLASSER

11 NOV 1939

Le 8 Novembre 1939

La COMMISSION CENTRALE DES CHEMINS DE FER
à la COMMISSION REGIONALE NORD.

Par message 3123/DCF du 8 Novembre, l'autorisation d'exécuter d'urgence les travaux ci-après mentionnés pour installation des gares de permissionnaires a été accordée :

Sens front vers intérieur -

CRP St-QUENTIN - établissement d'un quai.

Sens intérieur vers front -

CRP ABBEVILLE - établissement d'un quai et de 3 voies.

P. le Commissaire Militaire de la
Commission Centrale,

Signé : Illisible.

ETAT-MAJOR GENERAL

4ème Bureau - D.C.F.

Commission Régionale
NORD

des Chemins de Fer

COPIE notifiée à M. le Commissaire Technique de la
Commission Régionale NORD

Le 9 Novembre 1939

P. Le Commissaire Militaire de la
Commission Régionale

N°

101
le d. lit.

S. N. St Quentin
S. N. Divers

Travaux militaires

NORD TRAVAUX
Service Central
24 NOV 1939
Rep. LS Pièce
N. 266 B.

CHEMIN DE FER DU NORD N. de transmission SERVICES ÉLECTRIQUES

Dépêche série N. 1
Le 10 11 1939. — Heure de dépôt 9. 30 m.

GARE EXPÉDITRICE
CR Nord
à M.

GARE DESTINATAIRE
St Batailloux S.C.F.
Mézières
Exp. et C. 543 du S.C.F.
à Aubnoye.

En exécution note 2987 S.C.F. du 6. 11. 39.
Envoyez d'urgence à St Quentin le détachement
nécessaire pour exécuter les travaux d'aménagement
de la gare de permissionnaires.

Toutes précisions nécessaires sur ces
travaux vous seront fournies, sur demande,
par la Commission de St Quentin.
Capitaine C. la C. 543 à Aubnoye est
avisé directement.

19/11/39
lu wagon
lu Collonville
M. S. Aubin
J

Mézières à 9.45
Aubnoye à 9.55

N. de réception Lille Exp. L. DANIEL Mod. E 488

Reçue de Expédiée à
à h. m. à h. m.

St. Quentin
Divers

Travaux militaires

5 Annexes

NORD TRAVAUX
Service Centre

17 NOV 1939

T.S
N° 266 9

D.C.F.

12 NOVEMBRE 1939

Commission Régionale Nord

Gare de St. QUENTIN

LA COMMISSION REGIONALE NORD

à la COMMISSION CENTRALE des CHEMINS de FER.

Ci-joint en vue de la présentation au D.C.F.
projet relatif à l'aménagement d'un C.R.P. (Service des
Départs) soumis à l'approbation de la Commission Centrale
des Chemins de Fer .

Le Commissaire Militaire
de la Commission Régionale Nord,

ROUX.

Le Commissaire Technique Adjoint
de la Commission Régionale Nord,

DEGARDIN.

COPIE TRANSMISE à :

M.M. DEGARDIN
PORCHEZ
GOURSAT (2 exemplaires)
FLAMENT
LAMARQUE
VIGIER

13 NOV 1939

A. Demant

M.M. MARTHELOT (2 exemplaires)
MARLIER
DIRECTION REGIONALE
COMMISSAIRE MILITAIRE
S/COMMISSION de CHEMIN de FER
d'AMIENS.

à titre d'information.

M. Wagner
M. Leclercq (en traitement)
M. Saint Aubin

CHASSER

Roussel
Wagner
Leclercq
Muller (30)
Collinville
Deffieux
Marche
Wedemay

ANNEXE

Commission Légionale NORD
des
Chemins de Fer

NORD TRAV.	
Service Cent.	
17 NOV 1939	
n° LS	Pi.
266	9

PROJET
DE TRAVAUX MILITAIRES

D'UN MONTANT SUPERIEUR à 200.000 Frs

N° 95/CRN

Région du Nord.

Ligne de Creil à la Frontière par St-Quentin
et Erquelines.

Montant de
la dépense.

Gare de ST-QUENTIN

225.000 Frs

Aménagement d'un C.R.P. (Service des Départs)

<p><u>Transmis</u> à Monsieur le Commissaire Militaire de la Commission Centrale des Chemins de Fer.</p> <p>PARIS, le</p> <p>Le Commissaire Technique de la Commission Centrale,</p>	<p><u>Retour</u> à Monsieur le Commissaire Militaire de la Commission Centrale des Chemins de Fer.</p>
<p><u>Transmis</u> pour approbation à Monsieur le Colonel Directeur des Chemins de Fer au G.C.F.</p> <p>Le Commissaire Militaire de la Commission Centrale,</p>	

S.N.C.F.

ANNEXE

MF

Paris le 12 Novembre 1939

SECRET

Région du Nord

Gare de St-Quentin

Aménagement d'un C.R.P.
(Service des Départs)

NOTICE EXPLICATIVE

NORD	VOUX
Service	
17 NOV 1939	
Rep° LS	1000
N° 266	9

L'Etat-Major Général de l'Armée a décidé de créer à SAINT-QUENTIN , la gare de départ (sens front vers intérieur) du C.R.P. St-QUENTIN-TERGNIER .

Par message 3123/DCF du 8 novembre 1939, le D.C.F. a donné l'autorisation d'exécuter d'urgence dans cette gare les travaux d'établissement d'un quai nécessaire au fonctionnement du C.R.P. Ce quai sera établi en bordure de la voie 22 des garages Nord conformément aux dispositions du plan n° 1 ci-joint.

L'installation qui sera ainsi obtenue ne comportant qu'une seule voie à quai ne peut convenir à titre définitif. Compte tenu de l'affluence prévue des permissionnaires et la succession rapprochée des trains il est nécessaire d'envisager dès maintenant l'établissement d'un quai nouveau.

A cet effet, il n'y a pas d'autre solution, étant donné la nécessité de ménager entre les voies de garage, des entrevoies suffisantes et de tenir compte de l'existence d'une ligne électrique entre les voies 16 et 18, que de sacrifier l'une des voies de garage et d'installer un quai à sa place. La meilleure solution consiste à déposer la voie 18 et à établir le quai nouveau entre les voies 16 et 20,

.....

conformément aux dispositions du plan n° 2 ci-joint. Sur ce quai, subsisteraient les prises d'eau qui existent actuellement le long de la voie 18 en vue d'une H.A. éventuelle. La ligne électrique serait maintenue en place.

Cependant la dépose de la voie 18 réduirait encore la capacité des garages Nord déjà insuffisante pour le garage de la totalité des rames destinées au service des permissionnaires. En conséquence, il convient d'envisager également la reconstitution des moyens de ce chantier en installant 2 voies nouvelles en impasse le long de la voie de manoeuvre située à l'extrémité Nord de ce garage, dans les conditions reprises au plan n°2.

La réalisation de l'ensemble de ces nouvelles installations entraînerait une dépense évaluée, suivant le détail estimatif ci-joint à 225.000 Frs. frais généraux exclus, qui serait à prendre en charge par l'Administration de la Guerre.

Le matériel de voies (Rails 30 Kgs) serait prélevé sur la réserve S.N.C.F. et la main d'oeuvre nécessaire pour les terrassements et la pose des voies pourrait être fournie par les unités de Sapeurs de Chemins de Fer.

L'Administration de la Guerre n'aurait à rembourser à la S.N.C.F. que les dépenses réellement faites par elle, majorées des frais généraux applicables aux travaux exécutés en temps de guerre pour le compte de l'Autorité Militaire.

ANNEXE

NORD TRAVAUX	
Service Central	
17 NOV 1939	
Exp ⁿ LS	Pièce
N ^o 266	9

RECAPITULATION

	<u>Partiels</u>	<u>Montants</u> <u>Blöceaux</u>
<u>1ère ETAPE</u>		
Voie.....	13.700	
Quais, clôtures	30.010	
Service de l'eau.....	6.200	
Eclairage Electrique.....	3.500	
	<hr/>	53.410
<u>2ème étape</u>		
Voie.....	77.010	
Signalisation.....	6.000	
Quais-clôtures	63.800	
Service de l'eau.....	1.200	
Eclairage électrique.....	4.000	
Divers.....	4.000	
	<hr/>	156.010
		<hr/>
		209.420
Somme à valoir pour imprévus.....		15.580
		<hr/>
Ensemble.....		225.000 (1)
		<hr/> <hr/>

(1) Ce chiffre est à majorer du montant des frais généraux applicables aux travaux exécutés pendant la guerre, pour le compte de l'Autorité Militaire.

DECOMPOSITION DES DEPENSES

partiels Montants
Blocaux

EVALUATION EN PRINCIPAL DE LA DEPENSE

TRAVAUX de CONSTRUCTION
1ère étape

VOIE

Fournitures

Traverses en remplacement.....	100 ^t	65	6500
contre-rails.....	32ml	40	1280

Main d'œuvre

Pose de traverses en recherche.....	100t	11	1100
Révision de la Voie.....	450ml	10	4500
Pose de contre-rails.....	32ml	10	320
		-----	13.700

Quais-clôtures

Quai ensablé à l bordure type économique	320ml	60	19200
Terrassements (remblais pour le quai).....	280m ³	20	5600
Fourniture et installation de pancartes diverses			500
Dépose et repose de cloture en fil de fer cordé sur piquets de ciment.....	520ml	8	4160

à reporter.....			29460

Report.....			29.460	
Fourniture et pose de lisses sur piquets bois formant barrières.....	22 ml	25f	550	
			----	30.010 =====

Service de l'eau

Aménagement divers..... 6.200
=====

Eclairage électrique du quai 3.500
=====

2ème étape

Etablissement d'un quai de 350 ml de longueur

Voie

Fournitures

Voie vignole 30 Kgs.....	50 ml	170	8.500
Traverses ordinaires.....	300	59	17.700
Traverses spéciales.....	80	75	1.500
Menus matériaux.....			2.200

à reporter..... 29.900

Report.....			29.900
contre-rails.....	48 ml	40f	1.920

Ballast

Ballast en cailloux.....	180m ³	80	14.400
Ballast en scories.....	1300 m3	5	6.500

Main-d'oeuvre

Dépose et repose de voie 30 Kgs.....	560	10	5.600
Pose de voie 30 Kgs.....	50	5,30	265
Dépose et repose branchement à 2 voies			
30 Kgs compris appareil de manoeuvre.....	3	1750.	5.250
Dépose et repose branchement à 3 voies			
30 Kgs compris appareil de manoeuvre.....	1		3.500
Pose de contre rails.....	48 ml	10,00	480

Ballast

Emploi de ballast en cailloux.....	180m ³	15,00	2.700
---d)--- en scories.....	1300	5,00	6.500

----- 77.010
=====

SIGNALISATION

Déplacement de transmissions du poste A			6.000
---	--	--	-------

=====

T.S.V.P.

QUAIS CLOTURES

Quai enrobé de 5m de largeur à 2 bordures économiques.....	350 ml	170	59.500	
Terrassements (remblais).....	400 m3	10	4.000	
Fourniture et pose de pancartes diverses.....			300	
			-----	63800
				=====

Service de l'eau

Modification des prises d'eau de la H.A.				1200
				=====
Eclairage électrique du quai				4000
				=====

RIVERS

Fourniture et pose de heurtoirs.....	2	2000	4.000	
			-----	4000
				=====

ANNEXE

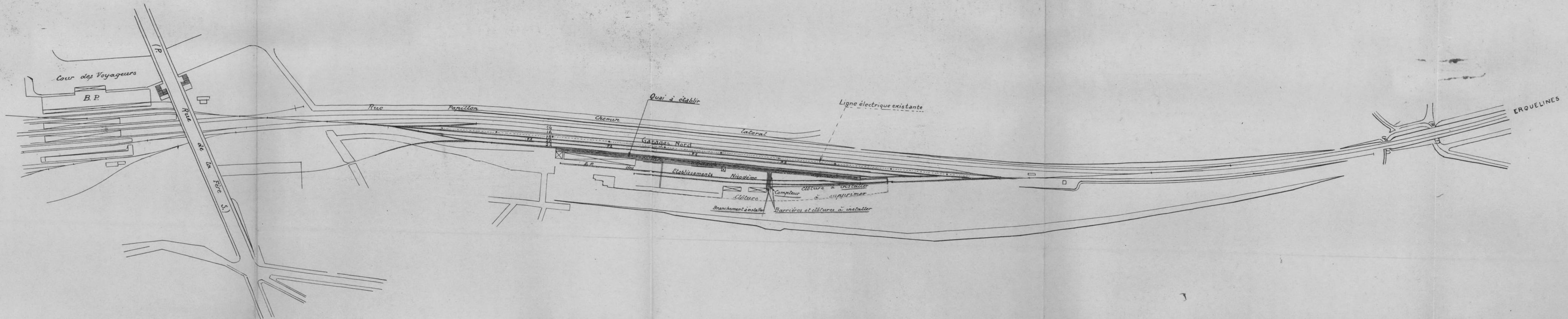
N° 1

ST QUENTIN

NORD TRAVAUX	
Service Central	
17 NOV 1939	
R. n° LS	Pièce
N° 266	9

Aménagement d'une gare de permissionnaires.

Echelle: 1/1000.



Décalque à M^r SAINT AUBIN (M. BRUNOIS) avec 1 ex. du plan

Copie à M. SAINT-AUBIN (M. PARLEBAS) avec 1 ex. du plan et copie des annotations.

Copie à M. WIDMAN (M. LEROUX) avec 1 ex. du plan. Prière de faire, dès que possible, le nécessaire pour A.

Copie à M. MARTHELOT (Services Techniques)

Copie à M. ROUSSEL (Comptabilité)

Copie à M. WARNIEZ (Moulin-Neuf)

Copie à M. LECLERCQ (Entretien)

Copie à M. COLLONVILLE (M. BAZIN) avec copie du dessin.

Copie à M. WAGNON (M. HEBERT) pour avis.

Copie à M. PEIRANI (M. LEBLOND)

Copie à M. PEFFERKORN (M. LEBLOND)

Annexe

*fr F. Robert
17/11/39*

Paris, le 17 Novembre 1939

17 NOV. 1939

fait auto

Minute
S. St Quentin
Divers
Travaux militaires

NORD TRAVAUX	
Service Central	
20 NOV 1939	
Dep	LS
N°	266 10

VB. N. dv

Ligne de St-Quentin à Erquelines

SAINT-QUENTIN

Etablissement d'un centre de rassemblement de permissionnaires

Monsieur MERCK,

Chef du 3^{ème} Arrondissement de la Voie à VALENCIENNES

ORDRE d'EXECUTION

- 1 plan (3 ex)

Le projet désigné ci-contre, soumis pour approbation au D.C.F. le 12 Novembre 1939, est figuré sous teinte rose sur le plan au 1/1.000 ci-joint (3 exemplaires).

Il comporte l'aménagement d'un C.R.P. (Service des Départs) en 2 étapes, savoir:

1^{ère} étape.- Etablissement d'un 1^{er} quai en bordure de la voie 22; le D.C.F. a donné, le 8 Novembre 1939, l'autorisation d'exécuter d'urgence les travaux correspondants.

....

2ème étape - Etablissement d'un deuxième quai à l'emplacement de la voie 18 qui serait supprimée et remplacée par 2 voies nouvelles en impasse à établir en bordure de la voie de manoeuvre située au Nord de la Gare.

Je vous prie, en conséquence, de réaliser immédiatement les travaux de 1ère étape et de prendre vos dispositions pour exécuter ceux de 2ème étape, dès que vous aurez été avisé de l'autorisation du D.C.F.

J'appelle votre attention sur ce que les remaniements de voie à réaliser, côté Creil, pour permettre l'établissement du 2ème quai ne sont pas conformes à ceux indiqués par le plan annexé au projet; ils ont été modifiés, en effet, d'accord avec les Services Techniques de l'Exploitation, pour obtenir de meilleurs tracés et réduire la dépense.

Vous demanderez/
Si vous ne les trouvez pas dans votre Arrondissement, les matériaux de voie nécessaires à l'exécution des travaux de 2ème étape dès que vous aurez reçu l'autorisation du D.C.F.

Compte tenu de la modification sus-visée, ce matériel ne comportera, outre les traverses, les menus matériaux, et les heurtoirs, que 30 ml de voie Vignole 30 K.

Les quais seront du type ordinaire, ensablé, à 2 bordures économiques, leur largeur étant à déterminer sur place.

....

A

Vous recevrez des instructions spéciales en ce qui concerne les modifications à apporter aux prises d'eau existant entre les voies 18 et 20.

Vous aurez à réaliser l'éclairage électrique d'accord avec les Services intéressés et, s'il y a lieu, vous demanderez des instructions spéciales aux Services Electriques à ce sujet.

DEPENSES .- Les dépenses seront imputées sur le compte E₁ P₁ n° 10.070

EPOQUE d'EXECUTION.- Immédiatement en ce qui concerne le quai en bordure de la voie 22 et dès que vous aurez reçu l'autorisation du D.C.F. pour les autres travaux. Si la main-d'oeuvre est fournie par les Sapeurs du Génie, M. *Deruillet*, Chef de District à St-Quentin, suivra l'exécution comme agent de liaison.

RECOLEMENT.- Après la réalisation ^{du projet} ~~des travaux~~ vous aurez à m'adresser, si les travaux sont exécutés partiellement ou en totalité par les Sapeurs du Génie, un P.V. de récolement (3 exemplaires signés dont 1 pour le Génie et 2 pour la S.N.C.F.) dressé conformément aux prescriptions de la circulaire n° 2 du 11 Octobre 1939 pour application, pendant la durée des hostilités, de la Note Générale, série Voie et Bâtiments, sous-série Affaires Générales n° 7A5.

L'Ingénieur en Chef de l'Entretien

LS 266 gb

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL
DES
INSTALLATIONS FIXES

Région du Nord

Gare de St-Quentin

Aménagement d'un Centre de
Rassemblement de Permission-
naires
(Service des Départs)

COPIE
S. N. St-Quentin
S. N. Divers
Travaux militaires

Annexe

23 NOV. 1939

NORD TRAVAUX Service Central	
- 9 DEC 1939	
n° LS	Pièce
266	11

Monsieur le Directeur de l'Exploitation
Commissaire Technique de la
Commission Régionale du Nord

Veg 058. 1/3-2
2

Par lettre n° 95/CRN du 12 Novembre 1939, la Commission Régionale Nord a adressé à la Commission Centrale des Chemins de Fer, en vue de sa présentation au D.C.F. pour approbation, le projet visé en marge dont une partie des travaux est en cours d'exécution conformément au message 3123/DCF du 8 Novembre 1939 concernant l'exécution d'urgence des travaux à effectuer dans les gares de permissionnaires.

Je vous informe que je sou mets ce jour le projet dont il s'agit à l'approbation du Directeur des Chemins de Fer aux Armées.

Vous trouverez, ci-joint, en deux exemplaires la notice correspondante.

**LE DIRECTEUR,
COMMISSAIRE TECHNIQUE ADJOINT,**

Signé: PORCHEZ

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments de la Région du Nord,

avec 10 exemplaires de la notice

LE DIRECTEUR,

23 NOV. 1939 **COMMISSAIRE TECHNIQUE ADJOINT,**

- 24 NOV 1939
- M. Demant
- Copie 5
- M. Wagner
- M. Saint-Aubert
- M. Feclerey (Enchebén)
- M. Jefferkorn
- M. Widman
- M. Berclater

*fait 28/11
wf*

10
pièces
jointes

CLASSER

Widman

ANNEXE

155/ gb

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

SERVICE CENTRAL DES INSTALLATIONS FIXES

REGION du NORD

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 9 DEC 1939	
LS	PI 000
266	M

Ligne de Creil à la Frontière par

St-Quentin et Erquelines

Gare de St-Quentin

Aménagement d'un Centre de Rassemblement
de Permissionnaires (Service des Départs)

NOTICE

L'Etat-Major Général de l'Armée ayant décidé de créer à St-Quentin la gare de départ (sens front vers intérieur) du Centre de Rassemblement de Permissionnaires (St-Quentin-Tergnier), le D.C.F. a donné, par message 3123 du 8 Novembre 1939, l'autorisation d'exécuter d'urgence, dans cette gare, les travaux d'établissement d'un quai en bordure de la voie 22 des garages Nord, conformément aux dispositions figurées sous teintes violette et jaune hachurée violet sur le plan au 1/2000 ci-annexé.

Toutefois, cette nouvelle installation, qui ne comporte qu'une seule voie à quai, ne peut suffire et, compte tenu de l'affluence prévue des permissionnaires et de la cadence des trains, il y a lieu de la compléter dès maintenant par l'établissement d'un quai central à l'emplacement de la voie 18, suivant les dispositions figurées sous teintes rose et jaune au plan sus-visé.

L'emplacement choisi pour ce nouveau quai tient compte de la présence d'une ligne électrique entre les voies 16 et 18 ainsi que des prises d'eau existant actuellement le long de la voie 18 en vue de l'installation éventuelle d'une H.A.

.....

Par ailleurs, afin de ne pas réduire la capacité des garages Nord actuellement insuffisante pour le garage de la totalité des rames destinées au Service des Permissonnaires, il convient de reconstituer les moyens actuels de ce chantier en réinstallant le long de la voie de manoeuvre située à l'extrémité Nord de ce garage, la voie 18 prévue à déposer.

La dépense totale à prévoir, tant pour les travaux à réaliser d'urgence que pour ceux restant à effectuer pour compléter le Centre de Rassemblement (Service des Départs), est évaluée à 300 000 fr et sera entièrement à la charge du Département de la Guerre.

Elle se décompose comme suit :

1° - Travaux en cours d'exécution

Etablissement d'un quai en bordure de la voie 22

Quai, clôture	30 000 fr	
Voie	13 700	
Service de l'eau	6 200	
Eclairage électrique du quai.	3 500	
		<hr/>
		53 400 fr

2° - Travaux projetés

Etablissement d'un 2° quai et déplacement
corrélatif de la voie 18

Quai	67 800 fr	
Voie	106 600	
Signalisation.....	6 000	
Modification des prises d'eau de la H.A.....	1 200	
Eclairage électrique du quai	4 000	
		<hr/>
		185 600 fr

		<hr/>
		239 000
Somme à valoir		22 000
Majoration pour frais généraux		39 000
		<hr/>

300 000 fr
=====

Le matériel de voie (Rails 30 kg) sera prélevé sur

.....

les stocks réservés par la S.N.C.F. pour le compte de la Direction du Matériel de Chemin de Fer.

Etant donné que la main d'oeuvre nécessaire pour les travaux de terrassements et de pose de voie pourrait être fournie par les Unités de Sapeurs de Chemins de Fer, l'Administration de la Guerre n'aura à rembourser à la S.N.C.F. que les dépenses réellement faites par elle, majorées des frais généraux dont le taux sera précisé ultérieurement.

Paris, le 23 Novembre 1939

Le Chef de la Division
Centrale des Etudes

Signé: LEDUC

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^e

Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

Aménagement de
C.R.P.

S. N. St Quentin
S. N. Divers

Travaux militaires

Le 30 NOV 1939

19

Be-

Annexe

Monsieur le Chef du Service de la Voie

et des Bâtiments,

NORD TRAVAUX
Service Central

- 9 DEC 1939

Rep. *LS* | Pièce
N° *266* | *12*

*Fait extrait à LS 272 et 273
Abbeville Carr. mil.¹²
Abbeville P.d.B. - d°*

La composition des trains de permissionnaires étant portée à

24 véhicules, je vous serais obligé des instructions que vous voudrez

bien donner pour que les quais d'embarquement prévus à aménager dans

les C.R.P. de SAINTE-QUENTIN, ABBEVILLE et ABBEVILLE-PORTE-DU-BOIS, pré-

sentent une longueur utile de 350 mètres et desservent des voies de 400m.

Ci-joints les plans schématiques rectifiés en conséquence

des dispositions à réaliser dans ces gares.

Bien entendu, les dépenses supplémentaires corrélatives à cet

allongement des quais ou des voies seront supportées par les crédits

alloués pour l'aménagement des C.R.P.

Le Chef du Service de l'Exploitation,

Creegan

30 NOV 1939

M. Demand

*M. Wagner
M. Saint Aubert*

*Donner ordre nécessaires
de suite*

[Handwritten signatures and initials]

*Pour la suite donnez voir les
instructions du 5 décembre 1939 à M^e
Merck pour Saint-Quentin et du 11 décembre 1939
à M^e Puch pour Abbeville*

7/12/39

classer
Le Chef de la Subdivision
des Etudes de la Voie -
[Signature]

CLASSER



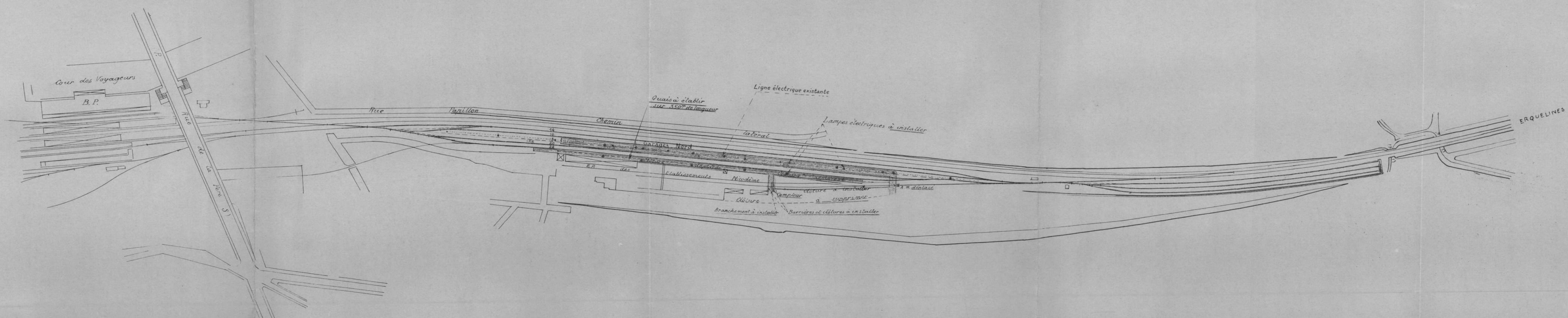
ANNEXE
SI QUENTIN

N° 2
Plan ANNEXE A LA LETTRE
de M^r Pegaudry à M^r Guillaume
du 20 Nov 1939

Aménagement d'une gare de permissionnaires

Echelle: 1/1000

NORD TRAVAUX
Service Central
- 9 DEC 1939
N° 15
N° 266



---:---:---:---:---

COPIE à :

Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS,
Monsieur le Chef de la Division des ETUDES TECHNIQUES,

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

B.M. N° 1684/A

NORD TRAVAUX	
Service Technique	
30 DEC 1939	
Rep. LIS	PLISS
266	13

Monsieur le Chef de la Division du MOUVEMENT,
pour information.

S. N. St Quentin
S. N. Divers
Travaux militaires

2 DEC 1939

M. Serwan

Le Commissaire Technique Adjoint
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

Copie

4/12
M. Wagner
M. Collin
M. Saint-Amand
M. Buisson
M. Boyer
M. Marché (Ser)

Est en proc. du plan définitif et
adopté, le Com. Comm. ayant critiqué le
plan initial?
Dem. en de novembre à la messe.

Il est répondu, par
ailleurs, à l'anno-
tation ci-contre

SOCIETE NATIONALE
des CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Dépêche série N° 9

Région du NORD.

Le 2/12/39

COMPTABILITE
B
ST-QUENTIN
SERV. TECH.

Gare expéditrice : DCF Section Travaux à COMMISSION REGIONALE NORD

5234 - DCF

Le DCF a approuvé ce jour les travaux projetés à la gare de permission-
naires de ST-QUENTIN travaux du 1er et du 2ème stades.

Le Commandant du Groupe 511 est avisé par message de maintenir à
ST-QUENTIN la fraction d'unité de S C F actuellement à pied d'oeuvre.

Reçue à 14 h.12

Consumis à la Subdivision du Secrétariat et
du Personnel, après avoir pris note

VB/N g.c.Bi
St-Quentin
E'P'10070

Amsteban
12.12.39

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité et de la Statistique

CRASSE

[Signature]

B.M. N° 1800/P.

COPIE

5 DEC 1939

M. Vigier
M. Demandé

à M.M. le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS,
le Chef de la Division des ETUDES TECHNIQUES.

Copie à
M. Collinville
M. Wagner
M. Lelièvre (Architecte)
M. Roussel
M. Saint-Quentin
M. Maché (Tex)
De

pour exécution, chacun pour ce qui le concerne.
de la part de
M. Le Commissaire Technique
de la Commission Régionale
des Chemins de Fer

St Quentin
Divers
Travaux militaires

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 9 DEC 1939	
N° 15	Pièce
266	14

GRAND QUARTIER GENERAL

Aux Armées, le 2 Décembre 1939.

Direction des Chemins de Fer

Section des Travaux.

SECRET

N O T E

N° 6005 D.C.F.

pour la COMMISSION CENTRALE (2 ex.)

ST - QUENTIN

Aménagements pour
gare de
permissionnaires.

A la date du 27 Novembre 1939, la Commission Centrale a adressé le projet d'aménagement d'un Centre de Rassemblement de permissionnaires (service des départs), en gare de St-Quentin.

Dépenses: 300.000 francs.

Les travaux comportent deux stades dont l'un déjà entrepris en raison de l'urgence est sur le point d'être achevé.

Ce projet est approuvé; les travaux du deuxième stade sont à entreprendre dès maintenant par la fraction d'Unité de S.C.F. actuellement à pied d'oeuvre.

Matériel de voie nécessaire à fournir par la S.N.C.F. à charge de remplacement éventuel à la diligence du Directeur du Matériel de Chemins de Fer à Versailles.

Les dépenses correspondantes seront imputables au budget du S.M.C.F. et remboursées en capital dans les conditions de l'accord à intervenir.

.....

CLASSER

Copie de la présente note est adressée à la Commission Régionale NORD qui est en outre avisée par message téléphoné de l'approbation donnée en vue d'éviter le renvoi sur son unité de la fraction de S.C.F. actuellement présente à St-Quentin.

Le Directeur des Chemins de fer
au Grand Quartier Général

Signé: KERGOAT

COPIE à:

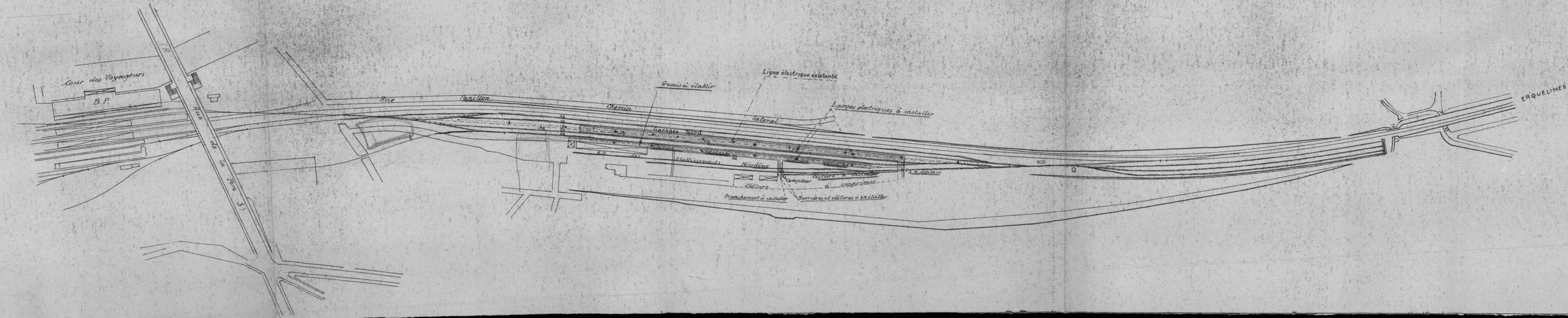
- E.M.A. (2 ex.)
- Directeur du Matériel de Chemins de Fer à VERSAILLES.
- Commission Régionale Nord (2 ex.)

SI QUENTIN

Aménagement d'une gare de permissionnaires

Echelle: 1/10000

17 NOV 1939
L.S.
266 4



NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 9 DEC 1939	
Rep ^r I S	Piece
N ^o 266	15

S. N. St Quentin
S. N. Divers
Travaux militaires

VB. N. dv

St-QUENTIN

Etablissement d'un
C.R.P.

Monsieur l'Ingénieur en Chef (M. DEMAUX),

Suite à votre annotation ci-contre sur la copie de l'approbation, par le D.C.F., du projet visé en marge.

L'ordre d'exécution du 17 Novembre 1939 prévoyait la réalisation du projet en 2 étapes:

- la 1ère, à réaliser de suite, comportait l'établissement, en bordure de la voie 22, d'un quai de 320m. environ de longueur.
- la 2ème, à ne réaliser qu'après approbation du D.C.F., comportait l'établissement, à l'emplacement de la voie 18, d'un quai de 350m. de longueur.

M. Merck a donc toutes les instructions utiles pour passer à l'exécution de la 2ème étape dès réception de l'approbation du D.C.F. qui lui est adressée d'autre part.

5 Décembre 1939

M. St Aubin
Vu - train au Cambourne
d'ent il rallei, pralment du
Plan, qui j'avait indiqué les
d'une pralment formée ?

Vu en Demande
Claw

Delu

6/12

CLASSER

COPIE

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

Le 2 Décembre 1939.

COPIE A:

Monsieur le Chef de Service de la VOIE et des BATIMENTS,
Monsieur le Chef de la Division des ETUDES TECHNIQUES,
pour exécution, chacun en ce qui le concerne,
Monsieur le Chef de la Division du MOUVEMENT,
pour information.

Et la Commission Technique Ad.
de la Commission Régionale Nord des
Chemins de Fer,
signe NORDEL

SOCIETE NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANCAIS
Région du NORD.

Gare expéditrice: BCP Section Travaux à COMMISSION REGIONALE
NORD.

Le BCP a approuvé ce jour les travaux projetés à la gare
de pétitionnaires de St-QUENTIN travaux du lot et du Gène
stades.

Le Commandant du Groupe 211 est avisé par message de
maintenir à St-QUENTIN la fraction d'unités de 2 0 5 affecté-
lement à l'entretien.

Reçu à 14 h 10.

COPIE à M. SAINT-AUBIN; Est-on livré sur le plan
définitif à adopter, M. Cambourne ayant critiqué
le plan initial?
Donner ordre d'exécution à M. MERCK.

- 4 DEC 1939

.... M. DEMAUX

Le 2 Décembre 1939.

COPIE à:

Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS,
Monsieur le Chef de la Division des ETUDES TECHNIQUES,
pour exécution, chacun en ce qui le concerne.
Monsieur le Chef de la Division du MOUVEMENT,
pour information.

Pr le Commissaire Technique Adj⁶
de la Commission Régionale Nord des
Chemins de fer,

signé: MORELLE;

SOCIÉTÉ NATIONALE
des CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région du NORD.

Dépêche série N°9

Le 2/12/39.

Gare expéditrice: DCF Section Travaux à COMMISSION REGIONALE
NORD.

5234 - DCF

Le DCF a approuvé ce jour les travaux projetés à la gare
de permissionnaires de St-QUENTIN travaux du 1er et du 2ème
stades.

Le Commandant du Groupe 511 est avisé par message de
maintenir à St-QUENTIN la fraction d'unité de S C F actuel-
lement à pied-d'oeuvre.

Reçu à 14 h 12.

COPIE à M.SAINT-AUBIN; Est-on fixé sur le plan
définitif à adopter, M.Cambournac ayant critiqué
le plan initial?
Donner ordre d'exécution à M.MERCK.

- 4 DEC 1939



M.DEMAUX
T.S.V.P

Décembre 1939

Décalque à M^r SAINT AUBIN (M. BRUNOIS) avec copie des annotations

- Copie à M. SAINT-AUBIN (M. PARLEBAS) -----d°-----
à M. ROUSSEL (Comptabilité) pour avis
à M. WARNIEZ (Moulin-Neuf) -d°-
à M. LECLERCQ (Entretien) -d°-
à M. COLLONVILLE -d°-
à M. WAGNON (M. BAZIN) -d°-
à M. PEIRANI (M. HEBERT) -d°-
à M. WIDMAN (M. LEROUX) -d°-
à M. PEFFERKORN (M. LEBLOND) -d°-

fait auto

Minute

Paris, le ~~12~~ Décembre 1939

VB. N. dv
St-QUENTIN

Aménagement d'un
C.R.P.

-5 DEC. 1939

fait auto

NORD TRAVAUX	
Service Central	
-9 DEC 1939	
Rep ^e LS	Pièce
N ^o 266	10 ^e

Monsieur MERCK,

Chef du 3^{ème} Arrondissement de la Voie
VALENCIENNES

Pour tenir compte de la modification apportée dans la composition des trains de permissionnaires portée à 24 véhicules, il y a lieu d'allonger à 350m. de longueur utile le quai d'embarquement prévu en 1^{ère} étape à St-Quentin.

D'après le plan annexé à l'ordre d'exécution du 17 Novembre 1939, cet allongement serait à réaliser vers Creil.

Veuillez, si vous n'avez pas d'objection, faire le nécessaire dans ce sens ou, dans le cas contraire, me faire d'autres propositions.

En ce qui concerne le quai à réaliser en 2^{ème} étape à l'emplacement de la voie 18 il n'y a rien à modifier à mes instructions sus-visées puisqu'il était déjà prévu

S. N. St Quentin
S. N. Divers

Travaux militaires

avec 350m. de longueur.

Bien entendu les dépenses supplémentaires occasionnées par l'allongement du quai prévu en lère étape seront imputées sur le compte E₁ P₁ n° 10.070.

Le P.V. de récolement que vous aurez à m'adresser, ainsi qu'il était indiqué dans l'ordre d'exécution du 17 Novembre 1939, devra faire mention de la modification faisant l'objet de la présente lettre.

L'ingénieur en Chef de l'Entretien

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'E' followed by 'C' and 'M', and a long horizontal stroke extending to the right.

St Quentin
Divers

PARIS, le 11 Décembre 1939.

B.M. N° 1800 /P.

Travaux militaires

COPIE à:

11 DEC 1939

M. Vigier
M. Demand

M.M. le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS

pour faire le nécessaire.

le Chef de la Division des ETUDES TECHNIQUES

pour information.

de la part de
Le Commissaire Technique Adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

NORD CHEMINS DE FER	
Service Technique	
30 DEC 1939	
Rep. LIS	Pièce
N° 266	<i>M</i>

M. Wagner
M. Leclercq
M. Collinville
M. Saint Hubert

Copie

Wagner
Collinville
Leclercq (Ben)
St Hubert
Leclercq
Roussel

M. Wagner

MINISTERE de la DEFENSE NATIONALE
et de la GUERRE.

9 DECEMBRE 1939.

ETAT-MAJOR de l'ARMEE.

4ème Bureau

2ème Section

N° 394 2/T

OBJET

Région du NORD

ST-QUENTIN

Aménagements pour gares
de permissionnaires.

M. Saint Hubert
a adressé copie de
cette note à M. Roussel
le 7-2-40

NOTE

pour la Commission Centrale des
Chemins de Fer.

(Référence: Note N° 5.308/D.C.F. du 2 Décembre 1939).
605
1 Note du Nord

Par note citée en référence, la Direction des Chemins de
Fer aux Armées a donné son accord à l'exécution des travaux visés
à l'objet ci-contre.

Les dépenses, avec emploi de la main-d'oeuvre militaire, sont
évaluées à 200.000 frs à la charge du budget du S.M.C.F.

En conséquence, l'Etat-Major de l'Armée (4ème Bureau) a l'hon-
neur de faire connaître qu'il est alloué, ce jour, à cet effet, un
crédit de 200.000 Frs au titre du budget du Département de la
Guerre - Exercice 1939 "Compte des Investissements en Capital" -
1ère Section: Défense Nationale - 1ère Partie: Chapitre F : § 2.

EDCF a approuvé
200.000

CLAESER

1940

Les dépenses réellement effectuées seront remboursées en capital dans les conditions qui seront fixées par l'accord à intervenir en remplacement de celui du 15 Février 1929.

X
X X

Copie de la présente note est adressée directement, d'autre part, à la Commission Régionale du NORD.

Le/Colonel, Chef du 4ème Bureau
de l'Etat-Major de l'Armée

Signé: PAQUIN

Copie:

La Direction des Chemins de fer (Section des Travaux)
au G.Q.G. - S.P. 38 à titre d'information.

La Commission Régionale du NORD
à toutes fins utiles.

La 2ème Section B pour engagement.

DY

VALENCIENNES, le 16 DECEMBRE 1939.

S. N. St Quentin
N. N. Divers
Travaux militaires

NORD	MAUX
Serv	et al
30 DEC 1939	
Rep: <i>IS</i>	Pièces
N° <i>266</i>	<i>18</i>

VB/N
V.A.3.

St-QUENTIN
Aménagement d'un
C.R.P.

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

Suite à votre note VB/N dv. du 5 DECEMBRE,
je vous confirme que le nécessaire a été fait pour
porter à 350m. la longueur utile du quai d'embarquement
prévu à exécuter en Ière Etape.

S.S.E. CENTRAL
 18 DEC 1939
 VOIE

M. Calbanaux
M. Rigier
S

M. Saint Aubin

L'INGENIEUR DE LA VOIE,

[Signature]

Fais note
Claro

20 décembre 1939

Le Chef de la Subdivision
des Etudes de la Voie

[Signature]

[Signature]
 CLASSER

COMMISSION RÉGIONALE NORD -
DES CHEMINS DE FER

Le 29 Décembre 1939.

N° 30

St Quentin
Divers

Objet :

Travaux militaires

30 DEC 1939

NORD TRAVAUX	
Service Central	
31 DEC 1939	
Rep° <i>II S</i>	Pièces
N° <i>266</i>	<i>19</i>

COMMISSION REGIONALE N O R D

M. Delmaux
M. Colonniki
M. Wagnon

à Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des
BATIMENTS.-

Par note 7508/DCF du 26 Décembre, nous avons été avisés que la portion centrale et les sections de la Compagnie de Sapeurs de Chemins de Fer N° 543. restées à AULNOYE, seraient dirigées sur St-QUENTIN, pour y rejoindre les sections de la même Compagnie, stationnant déjà dans cette gare, où elles sont occupées à la réalisation des travaux d'installation du Centre de Rassemblement de permissionnaires de St-QUENTIN.

Le Commissaire Militaire *ad h* Le Commissaire Technique *ad h*

1. Houelle

Cec'fawig

CLASSER

No. 1
 Divers
 Travaux Militaires

NORD TRAVAUX
 Service Central
 14 FEV 1940
 Rep. *ST* P. 1000
 N° 5018 20

2 Annexes

St Quentin 14
 M. Duval Etablissement d'un
 centre de ravitaillement
 & permissionnaire
 A l'honneur n'amus pas
 Je demande que le montant
 me donne l'impact le décalage
 du temps et du nombre d'heures
 qui auraient été en un an
 pour ensemble et l'honneur pas
 La me on a l'entente
 de fait : ce que je puis
 faire le cas de la
 l'absence du rendement constant
 sur ce chantier

13/1

X avec que du nombre de jours
 l'après apr. et que on est
 occupé : ce travail

M. Guillaume Collonville
 29 C. pour renseignements
 14/40

M. Merck
 Pour renseignements
 14/40

[Faint, illegible handwriting on a grid background, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

Mr. [unclear]
La réponse ~~serait~~ plutôt être :

Les travaux ont commencé les travaux
de —
et les ont achevés le —
avec un effectif de travailleurs de la
charité de — hommes,
correspondant à un effectif total de
— hommes.
Une entreprise de l'effectif de —
hommes aurait fait le même
travail en — de jours.

[Handwritten signature or initials.]

Communauté m. Colombie
Je n'ai aucun élément pour
répondre à cette lettre.

~~Urgent~~
M. Veres
Je vous ai demandé l'usage
des renseignements par
note du 14 courant 24/10/55
sur les points de toute essence

1937 253

D. Gumbly

avec la permission

1937

D. Gumbly le 25.1.40

Monsieur Collonville

Ci. inclut ci-joint

pour une réponse à votre
demande du 14 courant.

L'Ingénieur de la Voie.

Uvert

CLASSER

Commune de Collonville

Le 12.01.40

DY
C à S

SAINT-QUENTIN, le 24 JANVIER 1940.

VB/N
V.A.3.

Etablissement d'un centre
de permissionnaires.

Monsieur COLONVILLE,

Suite à votre annotation du 14 JANVIER sur la note ci-jointe en retour du 13 JANVIER de M. l'Ingénieur en Chef GUILLAUME.

Veillez trouver ci-annexés programmes N°s 1 & 2 des travaux qui étaient à réaliser par les Sapeurs pour le projet visé en marge et ceux restant à réaliser le 8 JANVIER, date de votre visite sur place.

L'ensemble des travaux aurait demandé la présence de 30 hommes pendant 26 jours, soit 780 journées, s'ils avaient été exécutés par le personnel de la Compagnie ou de l'Entreprise.

Travaillant 8 heures par jour, la somme d'heures devait être de 6.240h (26 x 8 x 30).

Le Génie, à la date du 20 JANVIER, avait effectué, avec une équipe journalière moyenne de 80 hommes, 1797 journées de travail de 5h de rendement chacune, soit 8.985 heures.

Il reste aujourd'hui à effectuer avec la même équipe moyenne, 5 journées de travail, soit $5 \times 80 \times 5 = 2.000$ heures.

Le temps supplémentaire qui découle de cet exposé ressort donc à $(8985 + 2000) - 6240h = 4.745h$ de main-d'oeuvre de Sapeurs.

Ainsi que l'indiquent les Programmes en colonne Observations, le retard apporté par le Génie dans l'exécution provient, d'une part, de certaines causes indépendantes de la volonté du détachement (conditions atmosphériques, suppression de Consignes et de circulation dans la gare) et, d'autre part, de la faible durée de présence journalière effective sur le chantier.

Les horaires suivis ont été les suivants:

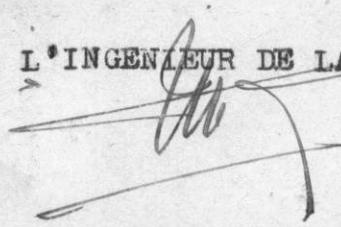
Matin - Rassemblement des hommes au Cantonnement: 7h30;
Présence sur le tas 8h à 11h.....= 3h.

Soir - Rassemblement au Cantonnement: 13h30;
Présence sur le tas 14h à 16h.....= 2h

-3 annexes-

P.S.- Il faut aussi tenir compte que les cadres et les hommes du Génie ne sont pas entraînés à nos travaux de voie comme nos ouvriers et ceux de l'Entreprise.

L'INGENIEUR DE LA VOIE,



mais il faut ajouter aussi les gens rattachés à A

L'Entreprise avait-elle aussi à supporter ces gens ?

42

Gare de St Quentin

ANNEXE

Gare des Permissonnaires. Installation des deux voies en Impasse

Programme des travaux restant à réaliser à la date du 8 Janvier 1940

NORD TRAVAUX
Service Central
14 FEV 1940
PI
5119 AH

N° d'ordre	Travaux restant à réaliser	Prévisions d'exécution	Dates réelles d'exécution
1	Pose du branchement 2 voies sur voie en impasse, compris dépannage, ripage et relevage de 130 ^m de voie courante	8 et 9 Janvier	9 Janvier
2	Déchargement de scories pour parachèvement du quai belge	8-9-10 Janv	12 Janvier
3	Pose de la voie en impasse n° 2	8-9-10 Janv	10 Janvier
4	Déchargement de scories pour confection de plate forme pour voie en impasse n° 3	11 et 12 Janv	15 Janvier
5	Pose de la voie en impasse n° 3	11.12.13 Janv	en cours, reste 66 ^m à poser
6	Déchargement de scories sur voie n° 2 et relevage de finitif	15 et 16 Janv	18 Janvier
7	Déchargement de scories sur voie n° 3 et relevage de finitif	17 et 18 Janv	en cours
8	Dépose du branchement 2 voies n° 52 et raccord des voies	19 Janvier	travaux arrêtés
9	Nettoyage complet du chantier et rangement des matériaux déposés	20 et 22 Janv	poursuite de neige et pluie température de 10° à -18°

Le capitaine commandant dressé par
dg 543 C^o
Allard.

Le Chef de District


Annexé à la lettre
du 24/1-40
de Mr. Geuck
à Mr. Collouville

Gare de St Quentin
Gare des permissionnaires. Installation d'un quai et de deux voies en impasse
Programme général des travaux qui étaient à réaliser au 12/12/39

N° Tranche	Travaux à réaliser	Matériaux de voie nécessaires	Périodes d'exécution	Dates réelles d'exécution	Observations
1	Dépose de la voie de garage n° 18 pour constitution du 1 ^{er} quai				
	Déplacement des matériaux du B.A.L pour pose de deux voies en impasse		12-13 et 14 Déc	18 Décembre	
2	Dépose du branchement 2 voies n° 46 et raccord provisoire sur le branchement 3 voies	55 ^m rails 33 ^k 100 45 traverses	12-13 et 14 Déc	15 Décembre	
3	Dépose et repose du branchement 2 voies n° 44 et raccord définitif de la voie 16 sur voie 14	36 ^m rails 46 ^k S33 24 ^m rails 45 ^k	15 Décembre	18 Décembre	
4	Déchargement de scories pour construction du quai belge	scories 17.000 ^T table de laitier 150 ^T	16 Décembre	19 Décembre	
5	Dépose du branchement 3 voies 28/40 et raccord des voies de garage 20-22	9.1 ^m rails 45 ^k 45 traverses	18-19-20-21-22- et 23 Décembre	en cours	
6	Essuyage du branchement 3 voies déposé et montage pour lancement		19 et 20 Déc	21 Décembre	
7	Pose du branchement 3 voies sur impasse n° 1	36 ^m rails 45 ^k 30 trav	21 et 22 Décembre	3 Janvier	
7	Pose de deux voies en impasse = 1 ^{re} voie n° 2 2 ^e voie n° 3		26 Décembre	Non entrepris	
		Matériaux de la voie n° 18 et 1 heurtoir métallique	27-28-29 Décembre	en cours	
		Matériaux de la voie n° 18 plus 2 rails 7 ^m 30 ^k 370 traverses, 1 heurtoir 600 ^T scories	30 Dec - 2 et 3 Janvier	non entrepris pour programme n° 2 des travaux restant à réaliser à la date du 8.1.40	Ces travaux n'ont pu être entrepris par suite du retard dans l'exécution, retard dû d'une part aux mauvaises conditions atmosphériques (pluie continue, neige, gel) et d'autre part à la suppression, par la 1 ^{re} des 2 ^{es} de consignes et de la circulation dans la gare des permissionnaires, provoquant des retards dans l'évacuation des scories de permissionnaires et de l'encombrement de cette gare pour l'embarquement, débarquement, etc...
9	Reloage des deux voies en impasse		4-5 et 6 Janvier		
10	Dépose du branchement 2 voies n° 52 et raccords	36 ^m rails 46 ^k S33 - 20 ^m rails 45 ^k 45 traverses			

Annexé à la lettre
du 24/1-40
de M^r Heck
à M^r Collinville

Le capitaine commandant
la 543^e C^o
Allarday

Dressé par : [Signature]
Le Chef de District
dans l'évacuation des scories de permissionnaires et de l'encombrement de cette gare pour l'embarquement, débarquement, etc...

J. Guenters
 Divers
 Travaux Militaires
 les Semaines

NO. 15	UX
14 FEV 1940	
PL 35	PL 35
N° 8015 21	

le travail, le mal marche.
 - maintenant le commandant
 fait un rapport sur les
 deux que nous recevons l'ensemble
 par suite de son formation et
 beaucoup d'autres de ceux
 peut-être les autres que
 et surtout sur le commandant
 et que l'ordre d'arriver au
 donne que le jour de
 temps de fabrication et de
 charge et que les
 choses ^{un certain} ~~un certain~~ ^{travaux} ~~travaux~~ ^{travaux}
 le bien et de la - Le travail
 avec de l'ensemble des

1871
 Monsieur le Commandant
 le 27/1/1940
 J. 221
 WASSER

M.

PARIS, le 27 Janvier 1940. 16

Sec. No. *St Quentin*
 N° *Divers*
Travaux Militaires

NORD TRAVAUX Service Central	
14 FEV 1940	
Rég. <i>LI</i>	Pièce
N° <i>2018</i>	<i>22</i>

Monsieur **GUILLAUME,**

SAINT-QUENTIN

**Gare de
Permissionnaires**

Il résulte de l'exposé ci-joint, fait par M. Merck, que le chantier qui a été entrepris le 12 Décembre par la S.C.F., sera achevé le 3 Février, ce qui représentera 10.985 heures de travail effectif.

Si le travail avait été exécuté par une Entreprise de voie, les travaux auraient été achevés en 26 jours environ, soit le 6 Janvier, ce qui représenterait 6.240 heures de travail effectif.

Mais, à ce délai, il convient d'ajouter les journées qui auraient été perdues du fait des conditions atmosphériques, suppression de consignes et de circulation dans la gare, car ces gênes, l'Entreprise aurait eu à les subir tout comme la S.C.F.-

En estimant cette perte de temps à 12 jours, il en résulte que les travaux faits par l'Entreprise auraient été achevés vers le 18 Janvier. Or, les S.C.F. auront terminé le 3 Février; il n'y a donc qu'un écart de 16 jours et il n'y a pas lieu, à mon avis, d'appeler l'attention de la C.R.N. sur ce point, étant donné la période exceptionnelle pendant laquelle ces travaux ont

.....

été exécutés.

Quant à la différence entre les heures de travail effectif qui auraient été faites par l'Entreprise (6240 h.) et celles faites par les S.C.F. (10.185 h.), soit 4.745 h. passées en plus par les S.C.F., elle s'explique par le fait que les cadres et les sapeurs ne sont pas entraînés à nos travaux de voie comme des ouvriers occupés par l'Entreprise de travaux de voie.

Je vous propose de répondre à l'annotation de M. le Commissaire Militaire, en ce qui concerne uniquement la question des bordures de quai.

Ci-joint projet

de réponse.

*Voir pièce 17
du 5/2/1940
R*

Deu

*nil
22/1/4*

CRASSER

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS
RÉGION DU NORD
R. C. Seine 276.448 B

Paris le Janvier 2 1940

Tél. TRUDAINE 99-40 et la suite
97-90 et la suite

A. Pancerazi

- 5 FÉV. 1940

fait

NORD TR V OUX	
Service	
14 FÉV 1940	
Rep ^e <i>LD</i>	Pièces
N° <i>5015</i>	<i>23</i>

Travaux Militaires

M. m. m.

Annexe

SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

18, Rue de Dunkerque Paris (X^e)

Réponse à la lettre

N°

Référence à rappeler

V.B.N. - vc

SAINT-QUENTIN

Etablissement d'un centre
de rassemblement
de permissionnaires

NOTE pour la COMMISSION REGIONALE NORD

*fixée et reconnue
au B.M. le 6/2/1940*

Suite à l'annotation de M. le Commissaire Militaire sur le

compte-rendu du 16 janvier 1940 du Capitaine commandant la compagnie
de construction de voie n° 543.

Les bordures de quai ^{type économique} nécessaires à la construction du quai
ont été commandées dès que l'ordre d'exécution a été donné par le
D.C.F. à la Région, le 2 décembre 1939. La fabrication et le séchage
de ces bordures exigent un délai de fourniture de 2 mois environ.

Il convient d'ailleurs de remarquer que ce n'est pas la
fourniture des bordures qui retarde la mise en service du centre
de rassemblement des permissionnaires; elle ^{peut} ~~aurait pu~~ avoir lieu
avec des quais non munis de bordures si les ^{suivant le type} travaux de voie avaient
"quai Belge". C'est d'ailleurs ^{cette situation} ~~été terminée plus tôt.~~

*qui existe depuis plusieurs mois - le gae
anglais d'Abbeville et la même situation
existe - le mis en service de la 1^{re} classe le gae
d'Abbeville Poste de Bois*

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

LD M

CLASSER

27 JAN. 1940

ANNEXE

5 Février 1940

NORD TRAVAUX	
Service Central	
14 FEV 1940	
Rep: <i>LY</i>	Place <i>23</i>
N° <i>2015</i>	<i>23</i>

NOTE pour la COMMISSION REGIONALE NORD

VB/N. vo
SAINTE-QUENTIN

Etablissement d'un centre
de rassemblement
de permissionnaires

Suite à l'annotation de M. le Commissaire Militaire sur le compte-rendu du 16 janvier 1940 du Capitaine commandant la compagnie de construction de voie N° 543.

Les bordures de quai, type économique, nécessaires à la construction du quai ont été commandées dès que l'ordre d'exécution a été donné par le D.C.F. à la Région, le 2 décembre 1939. La fabrication et le séchage de ces bordures exigent un délai de fourniture de 2 mois environ.

Il convient d'ailleurs de remarquer que ce n'est pas la fourniture des bordures qui retarde la mise en service du centre de rassemblement des permissionnaires; elle peut avoir lieu avec des quais non munis de bordures suivant le type "quai Belge". C'est d'ailleurs cette situation qui existe depuis plusieurs mois à la gare anglaise d'ABBEVILLE et la même situation existera à la mise en service de la 1ère étape de la gare d'ABBEVILLE Porte du Bois.

POUR COPIE CONFORME
- 5. FEV 1940
P. LE CHEF DU SECRÉTARIAT V. D.

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

Signé : GUILLAUME

COPIE à Monsieur le Chef de la Division du MOUVEMENT,
à Monsieur le Chef de la Division des ETUDES (Ex)
à Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS.

9 FEV 1940

10 FEV 1940

M. Vignier
L. Semons

Le Capitaine
Le Commissaire Technique Adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

NORD TRAVAUX Service Central	
13 FEV 1940	
REP. 21	PIECE
N° 5815	98

M. Wagner
M. Collinville
M. Leclercq
M. Saint-Aubert

Colonel
M. Quentin
M. Jouve
M. Mascau militaire

LA COMMISSION REGIONALE N O R D

à Sous-Commission de St-QUENTIN.

N° 740 / CRN

En exécution de l'Ordre N° 2879 /BCF du 3 Février, la Compagnie de S.C.F. N° 543 doit être dirigée, dès achèvement des travaux en cours à St-QUENTIN, sur CHAUNY, en vue de la construction de garages à CHAUNY et APPILLY.

Comme il résulte des renseignements que vous nous avez communiqués que les travaux en cours à St-QUENTIN seront terminés le 11 Février, vous voudrez bien prendre toutes dispositions, d'accord avec le Commandant de cette Unité, pour assurer son transfert à CHAUNY dans la matinée du 12 Février.

Vous voudrez bien nous rendre compte de l'exécution du présent ordre.

Le Commissaire Militaire,

Le Commissaire Technique Adjoint,

Signé : ROUX

Signé : DEGARDIN

CLASSER

St QUENTIN, le 10 Février 1940.

St Quentin
N°: *Divers*
Sub. N°:
Travaux militaires

NORD TRAVAUX
Service Central
10 FEV 1940
Par S. J.
N° 5015
FICR
25

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

VB.N.va3

St QUENTIN

Gare de permissionnaires

Suite à votre annotation du 8 courant sur la copie de la note du 3/2/40 de M. le Directeur des Chemins de fer au Grand Quartier Général, à la Commission Centrale, relative à l'établissement de voies supplémentaires à CHAUNY- APPEILLY et CREPY- COUVRON pour la garage de rames T.C.O., je vous confirme ma réponse faite hier à une note de M. Collonvillé, au sujet de la situation des travaux de la gare de permissionnaires de St QUENTIN.

SER. CENTRAL
13 FEV 1940
VOIE

M. Collonvillé

[Signature]

Vii

13/2 *[Signature]*

"La 543 Cie du 5ème Génie a terminé les travaux de la gare de permissionnaires de St QUENTIN. Il ne restera à poser que les bordures de quai. Le départ de cette Cie pour Chauny se fera le II courant comme prévu".

L'Ingénieur de la Voie,

[Signature]

Euregissement

CLASSEUR

N° 1814/CRN 8^{es} No

Sub. N°

St Quentin
Divers
Travaux Militaires

21 AVR 1940

3722

NORD TRAVAUX Service Cent.	
26 AVR 1940	
Rep: <i>L</i>	Pièce
N° 8018	20

Annexe

22 AVR 1940

NOTE

pour la sous-Commission de SAINT-QUENTIN.

h. Kigier
h. Demard
18/4
h. Wagner
h. De Proby

30/4

Suite à votre lettre T. 16.127 du 19 Avril concernant l'autorisation demandée par le Service de Santé de la Place de ST-QUENTIN d'installer une liaison téléphonique entre la travée 30 de la halle aux marchandises et le standard du Bâtiment principal.

Nous n'avons aucune objection à présenter à l'égard de la demande ainsi formulée, étant entendu que l'installation réalisée sera entièrement à la charge du Service demandeur tant en ce qui concerne les frais d'installation que ceux résultant des communications avec le réseau P.T.T.

Le Commissaire Militaire

Le Commissaire Technique *accp*

Signé: ROUX

Signé: DÉGARDIN

COPIE à Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS

pour information

De Lafont
M. Le Commissaire Technique Adjl
de la Commission Regionale Nord
des Chemins de Fer
L'Inspecteur Divisionnaire
chargé des Affaires Militaires,

Roux

Monsieur l'Ingénieur en chef
Ci. jointe instructions à M. Merck

14 MAI 1940

Sortie

affaire sous suite
à classer

CLASSER

m. Broc
11/7/40

14/5/40
288

Décalque pour M. Jefferson
Copie pour M. Saint Aubin
Copie pour M. Rassel

ANNEXE

20 mai 1940
Delaunay

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
14 NOV 1940	
Rép° 11	PICCU
N° 1018	20

f D

MINUTE

VB.N de 33.3722

Saint-Quentin

Service de route

Relation supplémentaire
P.T.T.

MM
sans route

Monsieur Stoeck

Chef du 3^{ème} Arrondissement
de la voie à St Quentin

Comme suite à la note n° 1814 en date du 21 avril 1940 de la Commission Régionale Nord à la fois Commission de St Quentin, veuillez faire procéder à l'installation d'une relation téléphonique supplémentaire P.T.T. entre le central manuel de la gare de St Quentin et la table 30 de la halle aux marchandises où est installé le service sanitaire.

Attendre!

En ^{après le P.T.T.} démancher ~~la~~ vue de la souscription de l'abonnement supplémentaire seront effectuées par la subdivision des Etudes, des Installations Electriques

M. Buh 24/5

Ces travaux seront à réaliser aussitôt que le Service demandeur aura donné son accord sur la prise en charge des dépenses (prix d'installation et taxes de communication avec le réseau P.T.T.)

n. B. de
M. Buh
27/5



DÉPENSES

Évaluées à 1400 ₣ (non compris les frais généraux) suivant estimation établie par votre service.

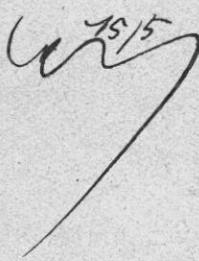
Monsieur Teyssie

Prière d'indiquer le
N° du compte E.P.

Elles seront imputées sur le compte E.P. N°

E. Ingénieur en chef de l'Entretien



wt
75/5


21 AOUT 1945

*Saint-Quentin
Devis
Travaux Militaires*

S.N.C.F. - Nord
Saint-Quentin
22 5897 1945
L
1474 *et*

EX.N.M.R. N° 3587

ST-QUENTIN-AULNOYE

Note pour Monsieur le Commissaire Militaire
de la Commission Régionale Nord
des chemins de fer

Installation de bureaux
dans les salles d'attente
pour les Commissaires
de gares

Sur demandes verbales de la sous-commission militaire de
SAINT-QUENTIN, la S.N.C.F. a aménagé en bureaux une partie des salles
d'attente des gares de SAINT-QUENTIN et AULNOYE.

Je vous prie de trouver ci-joint copie des confirmations de ces
demandes en dates des 2 Décembre 1944 et 3 Juillet 1945.

Les travaux ont consisté dans l'installation de plafond et de
cloisons en menuiserie avec portes.

La dépense est évaluée à 24.100 Francs dont 6.600 Frs pour
SAINT-QUENTIN et 17.500 Francs pour AULNOYE suivant l'estimation ci-
annexée.

Elle est à prendre en charge par l'Administration de la Guerre
qui aura à rembourser à la S.N.C.F. les dépenses réellement faites
majorées de 11% pour frais généraux.

Je prie en conséquence, Monsieur le Commissaire Militaire, de
vouloir bien provoquer, en régularisation, l'accord de l'E.M.G.G.
(4ème bureau) ainsi que l'allocation des crédits correspondants.

Le Commissaire Technique.

Signé: LAMARQUE

*Orig. d. Ls 1474
Aulnoye
Devis
Travaux Militaires*

MR

S^o St Quentin
Subd Divers
Travaux militaires

31/10/45
N^o 147428

St Quentin et Valenciennes
Aménagement des locaux pour les Commissaires de gare.

Extrait de la lettre VBN du 26 décembre 1945 de Monsieur Guillaume à M. le Directeur du Service Central des Travaux et de la Construction.

Par note n^o 25.073 du 3 septembre 1945, dont ci-joint copie l'E.M.A. demande que les devis établis pour la réalisation des projets votés en marge, soient modifiés afin de ne comprendre ni somme à valoir pour imprévus, ni taxe de prestation de services.

La question de la "somme à valoir" a été traitée par lettre l^{re} et abrégée le 3 novembre 1945 par M. le Directeur Général à M. le Commissaire Militaire de la Commission Centrale des Chemins de fer; d'après cette lettre il y a lieu de maintenir le poste "somme à valoir" dans les devis et nous nous conformons à cette directive.

Quant à la taxe de prestation de services, elle est approuvée par la Région du Nord aux dépenses des travaux de la SNEF, en exécution de la note E2 CGT n^o 856-1271 du 25 octobre 1944 de M. le Directeur des Services Financiers, laquelle ne prévoit d'ailleurs pas que cette application doive être automatique.

L'objection formulée par l'E.M.A. ayant été portée à la connaissance de M. le Chef de l'Inspection Générale des Comptabilités, celui-ci a répondu (lettre du 13 novembre 1945 dont copie ci-jointe):

- que l'argument invoqué par l'E.M.A. à savoir que l'accord de 1929 ne comprend pas d'impôts ou taxes dans l'énumération des dépenses remboursables, ne peut être favorablement accueilli; puisque la taxe à la production n'a été créée que postérieurement à cet accord;

- que toutefois s'agissant, en l'espèce, de travaux d'aménagement de locaux dans des bâtiments appartenant à la SNEF et situés dans les entreprises du chemin de fer, les dépenses engagées au compte de la SNEF, sont à considérer comme une

subvention et ne devrait pas, à ce titre, être possible de
cette taxe.

Je vous serais obligé de me faire connaître le sens de
la réponse à adresser à l'EMA, au sujet de la taxe de
prestation de services et à préciser les cas dans lesquels il y a lieu
à application de cette taxe.

Signé: Guillaume.

27/07



Original
dans dossier N. 1475
Aulnoye. Anciens
brevetés militaires

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIVISION DU MOUVEMENT NORD — 95, RUE DE MAUBEUGE PARIS-X^e

Tél : TRUdaine 99-40 à 99-43 Inter 33

Adr. Télégr. NAFERNORD

Date 7 FEV. 1955		
cs	g	
v	h	
vv	dz	gr
vt	db	gc
ds	dr	gd
do	Dg	co
		gg

V/réf. : VB N dg 1

N/réf. : EX N m 3 N° 233

Paris, le 16 FEV 1955

19

Objet : St-QUENTIN
Aliénation de terrains.

Monsieur le Chef de la Division des Etudes V.B.,

St-Quentin
terrains militaires

VB N. 071

Rubric
Ligne ou
Station

OBJET

1. Nature

2. Proje

3. Rése

Suite à votre lettre du 20 décembre dernier, dont la référence est rappelée ci-dessus, relative à la cession de terrains situés en gare de St-QUENTIN, demandée par les Etablissements NICODEME.

Vous trouverez ci-joint copie de la note n° 1668 E.M.A./4-Tx du 8 février 1955, par laquelle l'Etat-Major de l'Armée refuse de réduire la largeur du quai contigu au terrain loué aux Etablissements NICODEME et fait connaître les conditions dans lesquelles, du point de vue militaire, l'aliénation des autres terrains peut être effectuée.

18 FEV 1955		
CS	2	1
1 ^a A	CET.	
2 ^a A	ISD.	
3 ^a A		

Le Chef de la 1^{ère} Subdivision,

M. Boule
M. Delon
M. Roux
Alas ??
18-2

Lettre du 20/12/54 classée dans le dossier dg 1 a "St-Quentin Aliénation de terrains Et Nicodeme"

COPIE

n° 1668 EMA/4 Tx

N O T E

pour la Commission Centrale des Chemins
de Fer.OBJET : S.N.C.F. Région du Nord - gare de St-QUENTIN - Aliénation de terrains.REFERENCE : Transmission n° 1339 EMA/4-CCF du 1^{er} février 1955.

Par lettre EX N m 3 n° 1458 en date du 29 décembre 1954 (transmission susvisée), la Société Nationale des Chemins de fer Français (Région du NORD) a signalé que les Etablissements NICODEME demandaient à acquérir des terrains du chemin de fer situés en gare de St-QUENTIN.

La lisière nord des terrains convoités comporte un quai à voyageurs dit "quai sud", aménagé en 1939 pour le Service du Centre de rassemblement de permissionnaires de St-QUENTIN (départs).

Deux bâtiments en place avant les travaux divisent le quai en deux parties.

L'installation a été classée installation permanente du S.M.C.F. en 1946.

Par suite de l'existence des bâtiments, le quai a une largeur de 2 mètres à peine, le long de ceux-ci.

En conséquence, si la cession envisagée était retenue dans son intégralité, elle aurait pour résultat la mise à l'alignement du quai sur les bâtiments, sur toute sa longueur et, par suite, de donner une largeur insuffisante à cette installation.

Dans ces conditions, le Général d'Armée, Chef d'Etat-Major de l'Armée, a l'honneur de faire connaître qu'il s'oppose à ce que la largeur du quai soit réduite, la clôture devant être maintenue à sa position actuelle.

Par contre, aucune objection n'est formulée à l'encontre de la cession aux Etablissements NICODEME des terrains situés en arrière de la clôture et teintés en jaune sur le plan.

En ce qui concerne la partie extension OUEST (zone dite la Rue aux Grenouilles) teintée en hachures jaunes sur le plan, le Général d'Armée, Chef d'Etat-Major de l'Armée indique qu'il n'a pas d'objection à faire à l'encontre de la cession de ces terrains, sauf de réserver, à partir du mur Ouest du bâtiment, une bande de quatre mètres de large (4m) le long de la voie 22 comptée depuis le rail, afin de permettre la sortie depuis les quais vers la rue de la Raffinerie qui en constitue le débouché normal.

Pour le Général d'Armée BLANC, Chef d'Etat Major de l'Armée
Le Général CONZE, sous-Chef d'Etat-Major de l'Armée,
Le Colonel du PONTAVICE, Chef du 4è Bureau,
P.O. Le Lieutenant-Colonel LAFFERRERIE,
sous-Chef du 4è Bureau,
(s) LAFFERRERIE.